République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Villefranche-de-Rouergue
ROUSSENNAC - Commune

Séance du jeudi 22 octobre 2026

Délibération N° DE_20261022_003

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	14
Date de la convocation : 14/10/2026		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux octobre deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle de réunion Mairie), sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS.

Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Jean-Claude FROMENT, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Thomas LAMOTTE, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Guillaume POUJOL, Amélie LALLOZ, Aude-Marie MAUGER LEFEBVRE, Perrine PICAROUGNE
Représentés : Joël FROMENT représenté par Jean-Claude FROMENT, Patrick MARTY représenté par Sébastien CAYSSIALS
Absents et Excusés : Thibault CAMMAN

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Marie-Laure CAMBOULAS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention Fonds Vert pour l'installation de la climatisation et rénovation énergétique de l'école

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite améliorer la performance énergétique des bâtiments de l'école en changeant le système de chauffage (actuellement une pompe à chaleur non réversible) et réduire également sa consommation énergétique ainsi que leurs émissions de gaz à effet de serre.
Monsieur le Maire présent au conseil municipal de ROUSSENNAC, un projet d'économie d'énergie pour l'école de ROUSSENNAC et de climatisation des classes suite aux fortes chaleurs en période estivale.
M le Maire propose un plan d'actions composé de :

- La climatisation des salles de classe pour un montant de 9 937,50€ HT
- La mise en place de volets sur la partie salle de restauration pour un montant de 1600€ HT

Date de transmission de l'acte: 23/10/2026
Date de reception de l'AR: 23/10/2026

012-211202064-DE_20261022_003-DE
A G E D I

- La transformation du système de chauffage et aération de l'école avec changement de la pompe à chaleur actuelle qui permettra de réaliser des économies d'énergie pour un montant de 14 537,06€ HT

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève 26 074,56 € HT.

Monsieur le Maire propose de valider ce projet et que la commune sollicite une subvention auprès de l'Etat, au titre du Fonds vert au taux le plus élevé possible du montant hors taxes de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'approuver le projet de climatisation et rénovation énergétique de l'école pour un montant de 26 074,56€ HT
- De solliciter l'état afin de solliciter une subvention la plus élevée possible dans le cadre du Fonds Vert pour cette opération soit 80%
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande.
- De définir le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant des travaux HT	Pourcentage	Montant de l'aide
Etat	Sollicitée		80 %	20 859,65€
Autofinancement			20%	5 214,90€

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Sébastien CAYSSIALS
Président de séance

Marie-Laure CAMBOULAS
Secrétaire de séance

ROUSSENNAC
Aveyron

Date de transmission de l'acte: 23/10/2026
Date de reception de l'AR: 23/10/2026

012-211202064-DE_20261022_003-DE
AGEDI